

# Arrêté.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,*

*Vu la loi du 21 avril 1906 organisant la protection  
des sites et monuments naturels de caractère artistique;*

*Vu l'avis émis par la Commission départementale des  
sites et monuments naturels dans sa séance du 27 février  
1926*

*Vu l'engagement en date du 15 octobre 1925 ;  
pris par M. le Comte de Maupassant, propriétaire,*

## Arrête :

### Article premier.

*Les vieux ifs du château de Clermont-sur-Loire,  
commune du Cellier (Loire-Inférieure)*

*sont classés parmi les sites et monuments  
naturels de caractère artistique.*

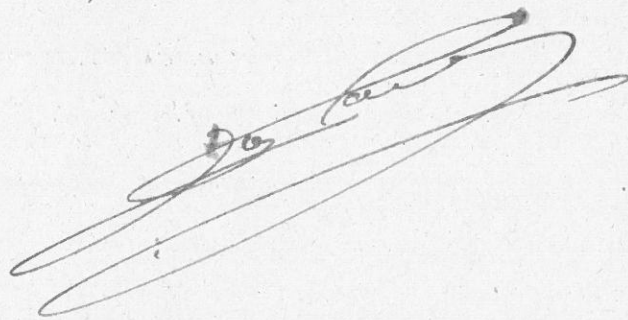
111-483-1921. [26008]

*20-1-37*

Art. 2.

*Le présent arrêté sera notifié au Préfet du  
département de la Seine-Inférieure, au Maire  
~~et~~ de la commune du Cellier et à M. le Comte de  
Maupassant, propriétaire, domicilié au château de  
Clermont-s/Loire, commune du Cellier,  
qui seront responsables, chacun en ce qui le  
concerne, de son exécution.*

Fait à Paris, le 25 mars 1926

A large, stylized handwritten signature in dark ink, written over a horizontal line. The signature is highly cursive and difficult to decipher, but it appears to be a personal name.